



Ligue Auvergne-Rhône-Alpes des Échecs

Fédération Française des Échecs

Comité directeur du 14 janvier 2023

Compte rendu

Présents : Georges Bellet (président), Thierry Delelis-Fanien (vice-président), Gérard Hernandez, Jean-Luc Lurvois, Didier Pascal (trésorier adjoint), Françoise Ringot (trésorière), Alain Saint Arroman (secrétaire), Jérôme Valenti, Matthieu Vieira (secrétaire adjoint)

Invité présent : Sylvain Wlassewitch (Pdt CDJE 01)

Excusés : Bertrand Demaille, Guy Fanget, Jean-Marc Flouzat, Ludwig Fantin, Margaux Lefèvre, Rémi Legendre,

I. Administratif

- Situation dans le CDJE 03 (Allier)

Didier Pascal : Le CDJE de l'Allier ne fonctionnant plus depuis un certain temps, et devant les blocages, Didier Pascal s'est proposé en médiateur afin de recueillir les candidatures puis de convoquer une AG électorale.

Seulement 2 candidatures sur les 3 nécessaires ont été envoyées, provenant d'un seul club.

Un constat de carence a donc été établi et le CDJE de l'Allier n'a plus d'existence aux yeux de la FFE. Ceci a pour conséquences qu'il ne peut plus y avoir de compétitions départementales, notamment jeunes et scolaires, ce qui est fortement préjudiciable.

Afin de ne pas pénaliser les jeunes, le Directeur des jeunes de la ligue, Matthieu Vieira, a établi la liste des jeunes de l'Allier qualifiés pour le championnat de ligue.

Eventuellement, pourra être envisagée la tenue de compétitions communes aux 2 départements Allier (03) et Puy de Dôme (63), mais ceci ne peut être qu'une solution provisoire.

Il est impératif que les clubs de l'Allier se ressaisissent, mettent les querelles entre parenthèses, et prennent leurs responsabilités afin de remettre en route le CDJE 03

La tenue du championnat de la ligue des jeunes à Cébazat dans le Puy de Dôme serait peut-être l'occasion de tenter de nouveau un rapprochement des points de vues entre les clubs de l'Allier.

- Licences

Alain Saint Arroman : Très forte augmentation de la prise de licences depuis le début de la saison. Au 1^{er} janvier 2023, il y avait déjà plus de licences A qu'à la fin de la saison précédente, soit au 31 août. Les licences B sont en retard, mais c'est normal puisque les championnats scolaires n'ont pas encore eu lieu.

Les licences A se répartissent pour l'instant à 50/50 entre jeunes et adultes.

La FFE pourrait approcher voir dépasser le record historique de 63000 licences.

II. Budget finances

- Bilan provisoire 2022

La date précoce fait qu'il n'a pas été possible d'établir un bilan, même provisoire.

Point sur les reversements aux CDJE : 5 CDJE n'ont pas eu de reversements en raisons de différents problèmes :

2 CDJE ne sont pas constitués : Cantal (15) et Haute Loire (43)

3 CDJE n'ont pas rempli leurs obligations administratives envers la FFE : Allier (03), Ardèche (07) et Isère (38)

Jérôme Valenti propose de constituer un fond avec l'argent non reversé aux CDJE depuis 2 exercices comptables dans le but de financer des projets présentés par les CDJE :

● VOTE N°1 - Abstention = 1 ; Pour = 8

- Projet de budget 2023

F. Ringot présente le projet de budget 2023. L'augmentation du nombre de licences amène une réévaluation des prévisions. Les principales masses bougent peu, les budgets formation, dont la formation des arbitres va être augmentée.

Une formation à l'attention des nouveaux clubs et des nouveaux dirigeants a été faite en septembre et peut être reconduite si des clubs en font la demande

D. Pascal souhaite attirer l'attention du CoDir de la ligue mais aussi des présidents des CDJE sur une évolution "à bas bruit" du financement du sport. L'ANS a territorialisé son organisation en liaison avec le CNOSEF. Sur chaque région il existe maintenant une conférence des financeurs du sport (CSF) qui va orienter le financement des associations, des comités, et des ligues selon un projet sportif territorial (PST).

Même si le CROS en a la présidence, la CSF est majoritairement sous influence des représentants du monde économique (MEDEF + Syndicats) et des collectivités territoriales (Région pour l'AURA, les associations sportives (clubs, ligues et comités) sont très minoritaire. Les futures campagnes ANS en seront impactées notamment sur les futurs axes de développement mis actuellement en avant (sport en entreprise, sport santé, reconversion des sportifs du HN...) et délaissant la pratique loisir, scolaire et en club.

III. Jeunes

- Championnat de ligue des jeunes :

M Vieira : tous les CDJE ont leur liste de qualifiés, et si le Cantal fournit la sienne, l'ensemble des 12 départements de la ligue pourraient être représentés au championnat des jeunes, ce qui serait une première.

L'arbitre en chef sera Jean-Marc Flouzat, assisté de 4 arbitres. 11 arbitres avaient posé leur candidature.

IV. Championnat de ligue qualificatif pour le tournoi accession du Championnat de France

Le [règlement du championnat de France individuel](#) prévoit la qualification du champion de la ligue pour le tournoi accession (art. 2.3.)

Il est proposé que le tournoi d'été 2022 ayant eu la meilleure représentation des joueurs de la ligue serve également de support comme championnat de ligue.

- VOTE N°2 – Pour = unanimité

Une discussion s'engage pour savoir si seul le champion bénéficie de cette disposition, ou si, lorsque ce dernier ne joue pas le championnat de France, la disposition peut bénéficier au 2^e, puis éventuellement au 3^e etc.

Il est proposé de faire un premier vote pour déterminer si seul le 1^{er} peut bénéficier de la disposition :

- VOTE N°3 – Pour = 3 ; contre = 3 ; abstention = 3

A égalité de voix et conformément au règlement intérieur, la voix prépondérante du président fait emporter les pour. Il est entendu qu'il s'agit uniquement d'une qualification, et que cela n'engage en aucune façon la ligue à défrayer le bénéficiaire.

V. Divers

- Demande d'aide

Un nouveau club, Sallanches (74) demande à la ligue une aide financière pour l'aider à démarrer ses activités, notamment pour pouvoir dispenser des cours.

- VOTE N°4 – Pour = 1 ; contre = 8

La demande est rejetée.

- Question à mettre en discussion à l'AG de la ligue :

A plusieurs reprises ces dernières années, les dates limites d'inscriptions des équipes en Interclubs (N4 et R1) ont été modifiées, et des demandes, parfois contradictoires, sont formulées au sujet de la fixation de ces dates. Il sera utile de profiter de l'AG pour demander l'avis des clubs, sachant qu'il appartiendra en dernier ressort au comité directeur de fixer le calendrier.

- Candidature pour le championnat de ligue de jeunes

Le club de Bourgoin-Jallieu est candidat pour organiser le championnat de la ligue des jeunes en 2024. Conformément à la procédure habituelle, un appel à candidature sera néanmoins publié.

Le président,
Georges BELLET



Le secrétaire,
Alain SAINT-ARROMAN

